



BUDGETS PRIMITIFS 2019

SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget 2019 et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune (www.valentigney.fr).

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 27 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 13 février 2019. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville par le développement de nouveaux services à la population (accueil périscolaire, programme culturel de la salle Jonesco)

BUDGET PRINCIPAL

Un budget global en diminution de 7,83% par rapport à 2018 dû à une section d'investissement qui revient à son niveau de 2017 (pour rappel, cette dernière a progressé de 25% en 2018 du fait de la création d'un Complexe Multi Culturel et Sportif en lieu et place du gymnase des Longines).

Sections	BP 2018	BP 2019	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	12 431 272,78 €	12 645 213,00 €	213 940,22 €	1,72%
Investissement	7 211 561,98 €	5 459 875,87 €	-1 751 686,11 €	-24,29%
TOTAL	19 642 834,76 €	18 105 088,87 €	-1 537 745,89 €	-7,83%

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 69,84 % du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 12 645 213,00 € contre 12 431 272,78 € (+1,72%).
- La section d'investissement qui représente 30,16% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 5 459 875,87 € contre 7 211 561,98 € (- 24,29%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

1) La section de fonctionnement

A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2018	BP 2019	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	2 700 266	2 970 791	270 525	10,02%
012	Charges de personnel	6 777 970	7 190 240	412 270	6,08%
014	Atténuation de produits	200 000	180 000	-20 000	-10,00%
65	Autres frais de gestion	1 663 281	1 477 642	-185 639	-11,16%
66	Frais financiers	212 000	205 000	-7 000	-3,30%
67	Charges exceptionnelles	26 500	26 750	250	0,94%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 256	335 827	-15 429	-4,39%
023	Virement à la section d'investissement	500 000	258 963	-241 037	-48,21%
	TOTAL	12 431 273	12 645 213	213 940	1,72%

A1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...

L'augmentation de 10,02% de ce chapitre provient essentiellement des modifications suivantes :

- Intégration des missions dédiées à la petite enfance au sein du budget général de la ville (+ 44 K€) ;
- Poursuite de l'externalisation de la tonte des espaces verts (+ 50 K€) ;
- Externalisation du balayage de rues (+ 28 K€) ;
- Développement d'une programmation culturelle salle Jonsco (112 K€).
- Programme de réfection de voirie (80 K€).

A2. Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'augmentation de 6,08% résulte de l'intégration du personnel du multi-accueil Lou Bottèt et du Relais Parents Assistantes Maternelles au sein de la masse salariale communale.

A3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre affiche une diminution de 10,00%. Il correspond au prélèvement effectué par l'Etat au titre de la péréquation horizontale. Il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

A4. Autres frais de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une baisse de 11,16% due à la diminution de la subvention allouée au CCAS suite au transfert des missions relatives à la petite enfance au sein du budget communal. Cette diminution est atténuée par une augmentation de subvention allouée aux Francas dans le cadre de la mise en place d'un accueil périscolaire sur une année pleine.

A5. Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

A6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

En hausse de 0,94%, ce chapitre regroupe les provisions pour frais de gestion (intérêts moratoires, recettes annulées sur exercices antérieurs, etc...) ainsi que les subventions versées aux habitants et commerçants pour le ravalement de façades et de vitrines dans le cadre de l'opération Valentigney prend des couleurs.

A7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux cessions, provisions budgétaires ou amortissement de biens.

A8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Ce chapitre diminue de 48,21%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2018	BP 2019	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	55 000	73 750	18 750	34,09%
70	Produits de gestion courante (70)	385 197	375 065	-10 132	-2,63%
73	Produits de la fiscalité (73)	7 919 486	8 298 906	379 420	4,79%
74	Dotations et participations (74)	2 681 530	2 527 516	-154 014	-5,74%
75	Autres charges d'exploitation (75)	167 401	175 502	8 101	4,84%
76	Produits financiers (76)	1	1	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	31 500	36 000	4 500	14,29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 265	55 752	-32 513	-36,84%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	1 102 893	1 102 721	-172	-0,02%
	TOTAL	12 431 273	12 645 213	213 940	1,72%

B1. Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, etc...

La diminution de 2,63% de ce chapitre résulte de la suppression des recettes liées aux temps d'activités périscolaires suite au retour de la semaine de 4 jours et à une réduction des recettes pour coupe de bois.

B3. Produits de la fiscalité (chapitre 73)

Face aux diminutions drastiques imposées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2019. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixée depuis 2018 en fonction

de l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), à savoir pour 2019 : 2,2%.

Le budget de notre ville affiche une revalorisation à hauteur de 1,5% de l'encaissé 2018 afin de tenir compte des éventuelles évolutions de la masse cadastrale soit un produit fiscal attendu de 4 466 483 € auquel il convient d'ajouter une provision de 500 € pour rôles supplémentaires.

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 14,00%
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 19,91%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 15,97%

B4. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

La forte baisse de ce chapitre (-5,74%) résulte d'une erreur d'imputation en 2018 des compensations de l'Etat au titre de la réforme de la taxe d'habitation initiée par la loi de finances 2018. En effet, si habituellement, les compensations de fiscalité s'imputent au chapitre 74, la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit pour les foyers les plus modestes un dégrèvement de taxe à hauteur de 30% en 2018, de 65% en 2019 et de 100% en 2020 implique le paiement par l'Etat de l'impôt en lieu et place du contribuable. Aussi, les recettes afférentes suivent le même circuit d'encaissement que les contributions acquittées par les citoyens et s'imputent au chapitre 73.

B5. Autres charges de gestion (chapitre 75)

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

B6. Produits exceptionnels

Ce chapitre regroupe essentiellement des provisions pour remboursement d'assurances suite à sinistre, annulation de dépenses sur exercices antérieurs, pénalités sur marchés publics, etc...

B7. Opérations d'ordre de transfert entre section

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux provisions budgétaires, amortissement, travaux d'investissement réalisés en régie (effectués par du personnel communal).

B8. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2018 après couverture du déficit d'investissement.

2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 5 459 876 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
Fonction 0 : Administration générale	662 939	8 548
Poursuite aménagement Hôtel de ville	81 324	
Extension Centre Technique Communal	194 167	
TIR Centre Technique Municipal - 2ème tranche	5 500	
Aménagement local associatif rue des écoles	49 457	
TIR aménagement local associatif rue des écoles	10 350	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	28 000	
Travaux accessibilité ERP divers bâtiments	20 000	
TIR Accessibilité ERP	8 000	
Diagnostic alarmes anti-intrusion divers bâtiments	1 728	
Columbarium et cimetière	36 379	
Provision pour frais d'insertion	1 000	
Sécurisation porte garage stockage ville rue des Chardonnerets	1 660	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	71 891	
Mobilier	47 838	
Démolition bureau de poste Centre Commercial Godard	6 114	2 548
Installation panneaux électronique rue Villedieu	40 000	
Acquisition véhicule électrique et borne de recharge	48 900	6 000
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	10 631	
Fonction 1 : Sécurité salubrité	40 760	9 250
Matériel incendie et de secours	18 000	
Mise en place d'une vidéo protection	8 714	
Matériel divers police municipale	8 832	250
Amende de police		9 000
Installation poteau incendie rue d'Anjou	5 214	
Fonction 2 : Enseignement	71 267	0
Mobilier scolaire	4 631	
Matériel divers	6 186	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	16 300	
Accessibilité groupe scolaire Donzelot	4 029	
Aménagement sanitaires groupe scolaire Donzelot	16 000	
Accessibilité maternelle Pézole (menuiseries)	4 691	
Modification réseau d'eau foyer Pralets	7 630	
Fontaine à eau maternelle Pergaud	1 800	
Jeux maternelle Pézole	10 000	

	Dépenses	Recettes
Fonction 3 : Culture	572 439	602 026
Création d'un Espace Multi Culturel et sportif	539 606	602 026
Mobilier, matériel et logiciel services culturels	9 435	
Menuiseries extérieures Harmonie rue Cuvier	2 398	
Réfection façade est et zingueries Centre Belon	18 000	
Menuiseries extérieures musée	3 000	
Fonction 4 : Sport et jeunesse	52 418	6 100
Matériel et mobilier divers gymnases, stades, aires de jeux, CLSH	583	
Zingueries CLSH Pézole	2 000	
Accessibilité club canin, bâtiment MPT (menuiseries)	2 525	
Couverture et isolation club canin	8 100	6 100
Matériels service jeunesse	1 619	
Pose d"éléments de sécurité pour terrains multisports	1 000	
Pompe de relevage tribunes Longines	20 000	
Mise en conformité candélabre stade des Longines	13 000	
Alarme anti-intrusion gymnase des Bruyères	3 591	
Fonction 5 : Interventions sociales et santé	200	0
Ville amie des enfants	200	
Fonction 6 : Famille	18 246	0
Installation visiophone Multi-Accueil Lou Bottèt	2 084	
Matériel informatique Relais Parents Assistantes Maternelles	162	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt	500	
TIR sanitaires CMS Buis et RPAM	15 500	
Fonction 7 : logements	13 606	0
Provisions chaudières et travaux appartements divers	13 000	
Diagnostics sur appartements	606	
Fonction 8 : Aménagement urbain	2 032 440	412 916
Enfouissement réseaux rues des Carrières / des vergers	6 768	6 549
Enfouissement réseaux rue Villedieu	236 525	19 488
Aménagement rue Villedieu	719 500	82 500
TIR Aménagement esplanade Fernand Vurpillot	10 104	
Acquisitions foncières (terrains divers, bornage, honoraires)	47 023	
Acquisitions bâtiments rives du Doubs, escalier caserne pompiers	104 003	
Acquisitions EPF tous bâtiments (25% sur 4 ans)	133 395	
Aménagement aire retournement en lieu et place des ateliers Zingg		7 878
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	22 863	
Travaux d'éclairage public	1 040	10 982
Requalification urbaine du quartier de Pézole	157 619	

	Dépenses	Recettes
Participation Voiries Réseaux (PVR)	10 000	
Raccordement fibre optique	11 061	
Travaux de voirie	104 245	15 158
ANRU - Aménagement cœur de quartier	448 575	270 361
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	3 052	
Matériel et véhicule espaces verts	12 667	
Entretien forêt communale et création chemins forestiers	4 000	
Fonction 9 : Action économique	240 942	143 281
Restructuration centre commercial Godard	240 942	143 281
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 705 257	1 182 121

B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	1 754 619	4 277 755
Emprunts	900 000	1 831 893
Cautionnements appartements	3 000	3 000
Taxe Aménagement	65 812	90 000
FCTVA		400 000
Cessions		725 464
Résultat n - 1	596 744	450 947
Opérations Patrimoniales	181 661	181 661
Amortissement	2 796	329 671
Provisions	4 606	6 156
Virement de la section de fonctionnement		258 963
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 459 876	5 459 876

3) Les données synthétiques du budget principal

A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2019	Restes à réaliser 2018	Résultats 2018 reportés	Total budget 2019
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	12 050 423,00 €			12 050 423,00 €
Opérations d'ordre	594 790,00 €			594 790,00 €
Total	12 645 213,00 €			12 645 213,00 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	11 486 740,00 €		1 102 721,00 €	12 589 461,00 €
Opérations d'ordre	55 752,00 €			55 752,00 €
Total	11 542 492,00 €	0,00 €	1 102 721,00 €	12 645 213,00 €
Section d'investissement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	2 805 496,00 €	1 820 223,00 €	596 743,87 €	5 222 462,87 €
Opérations d'ordre	237 413,00 €			237 413,00 €
Total	3 042 909,00 €	1 820 223,00 €	596 743,87 €	5 459 875,87 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	2 266 458,00 €	1 966 020,00 €	450 946,87 €	4 683 424,87 €
Opérations d'ordre	776 451,00 €			776 451,00 €
Total	3 042 909,00 €	1 966 020,00 €	450 946,87 €	5 459 875,87 €
TOTAL GENERAL				
DEPENSES	15 688 122,00 €	1 820 223,00 €	596 743,87 €	18 105 088,87 €
RECETTES	14 585 401,00 €	1 966 020,00 €	1 553 667,87 €	18 105 088,87 €

B) Principaux ratios

RATIOS ⁽¹⁾		Valeurs ⁽²⁾	Moyenne de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 134,41	1 107,00
2	Produits des impositions directes/population	422,21	567,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 085,70	1 299,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	346,79	247,00
5	Encours de dette/population	618,55	931,00
6	DGF/Population	159,99	190,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,67	58,80
8	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	112,32	92,30
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	31,94	19,00
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	56,97	71,70

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2019 (budget principal).

(3) Moyennes nationales des communes de 10 000 à 20 000 habitants – Données issues des comptes de gestion 2016 – Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

C) La dette

Au 31 décembre 2018, la dette s'élève à 6 544 306,68 €. Elle est répartie en 20 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrat	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	4 583 501,40 €	70,04%	14	2,300%
Emprunt à taux variable	1 960 805,28 €	29,96%	6	1,174%
TOTAL	6 544 306,68 €	100,00%	20	2,021%

BUDGET ANNEXE

« Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regrouper l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Le budget annexe « Lotissement des Tâles » n'a donné lieu à aucune réalisation au cours de l'exercice 2018.

Aussi pour l'année 2019, l'opération se poursuit par les travaux et études initialement prévus en 2018, à savoir l'acheminement de réseaux secs (câble + téléphone) et la réalisation de documents d'arpentage.

Le Budget Primitif 2019 du lotissement des Tâles s'élève à **540 468,70 euros** et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	270 239,35	270 239,35
Dont opérations réelles	34 291,35	0,00
Dont opérations d'ordre	235 948,00	270 239,35
INVESTISSEMENT	270 229,35	270 229,35
Dont opérations réelles	0,00	34 291,35
Dont opérations d'ordre	270 229,35	235 938,00
TOTAL	540 468,70	540 468,70
Dont opérations réelles	34 291,35	34 291,35
Dont opérations d'ordre	506 177,35	506 177,35

Un budget d'aménagement de zone est soumis à la gestion des stocks de terrains qui se traduit par de nombreux mouvements d'ordre budgétaire rendant difficile la compréhension du document budgétaire.

Dans un souci de clarté, seules les opérations réelles (impliquant des mouvements de trésorerie) seront explicitées ci-dessous :

1) La section de fonctionnement

A) Les recettes réelles :

Le lotissement des Tâles comprend deux parcelles d'une superficie respective de 1 529 m² et de 7 710 m². En 2017, la première parcelle a fait l'objet d'une vente à la société Néolia pour un montant de 65 747 €. La seconde parcelle n'a toujours pas trouvé d'acquéreur. Aussi, pour l'instant aucune recette de vente n'est inscrite au budget primitif 2019. En cas de commercialisation en cours d'année, les opérations comptables inhérentes à cette cession feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

B) Les dépenses réelles :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
011	6015	Terrains	5 000,00 €	Provision pour document d'arpentage
011	605	Travaux	29 281,35 €	Réseaux secs parcelle Néolia
65	658	Charges diverses	10,00 €	Provision pour arrondis de TVA
TOTAL			34 291,35 €	

Les opérations réelles inscrites en section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un déficit de 34 291,35 € (déficit neutralisé par les opérations d'ordres et comblé par la section d'investissement).

2) La section d'investissement

A) Les recettes réelles d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
001	001	Résultat 2018 reporté	34 291,35 €	Excédent d'investissement cumulé 2018
TOTAL			34 291,35 €	

B) Les dépenses réelles d'investissement :

Il n'y a pas de dépenses réelles en section d'investissement.

Les opérations réelles inscrites en section d'investissement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un excédent de 34 291,35 € (excédent neutralisé par les opérations d'ordres et repris en section de fonctionnement).